

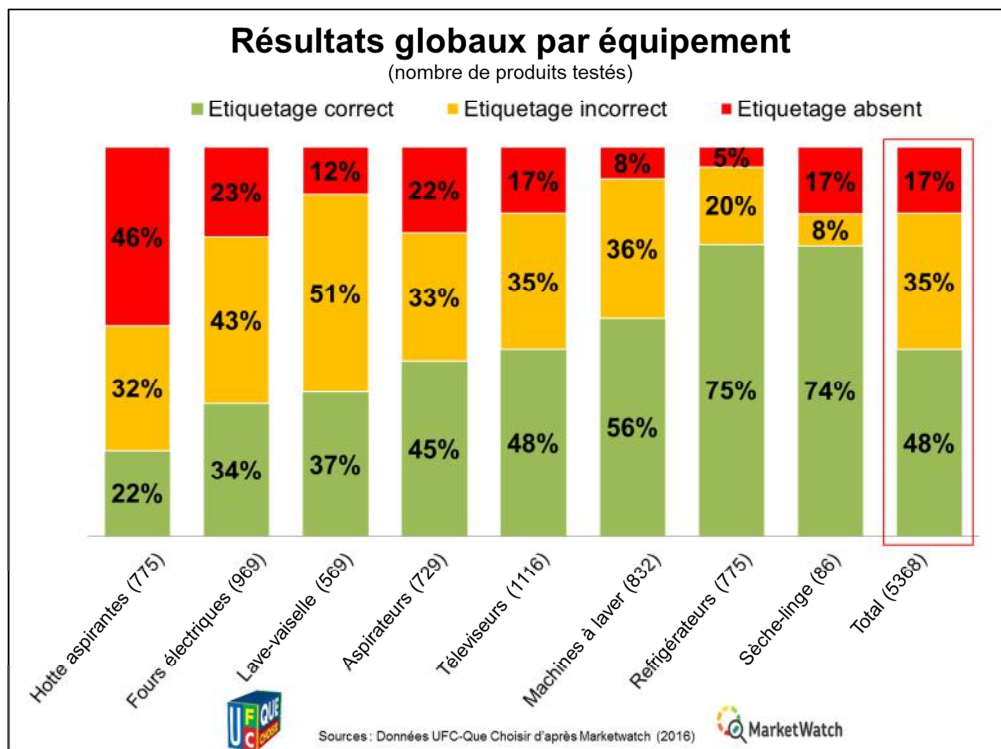
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquête sur l'étiquette énergie: un affichage qui manque de classe

Alors que les parlementaires européens examinent en ce moment même une proposition de révision de l'étiquetage énergétique sur les appareils électroménagers, l'UFC-Que Choisir dévoile aujourd'hui les résultats finaux des enquêtes menées dans le cadre du projet européen MarketWatch pour une meilleure surveillance du marché, auxquelles elle a activement participé. Qu'il s'agisse de l'affichage de l'étiquette en tant que tel ou de la véracité de l'information affichée, les trois vagues d'enquêtes menées par l'Association¹, tout comme les tests réalisés en laboratoire démontrent la quasi impossibilité pour le consommateur d'accéder à une information pertinente et dès lors la nécessité d'une action des pouvoirs publics nationaux et européens.

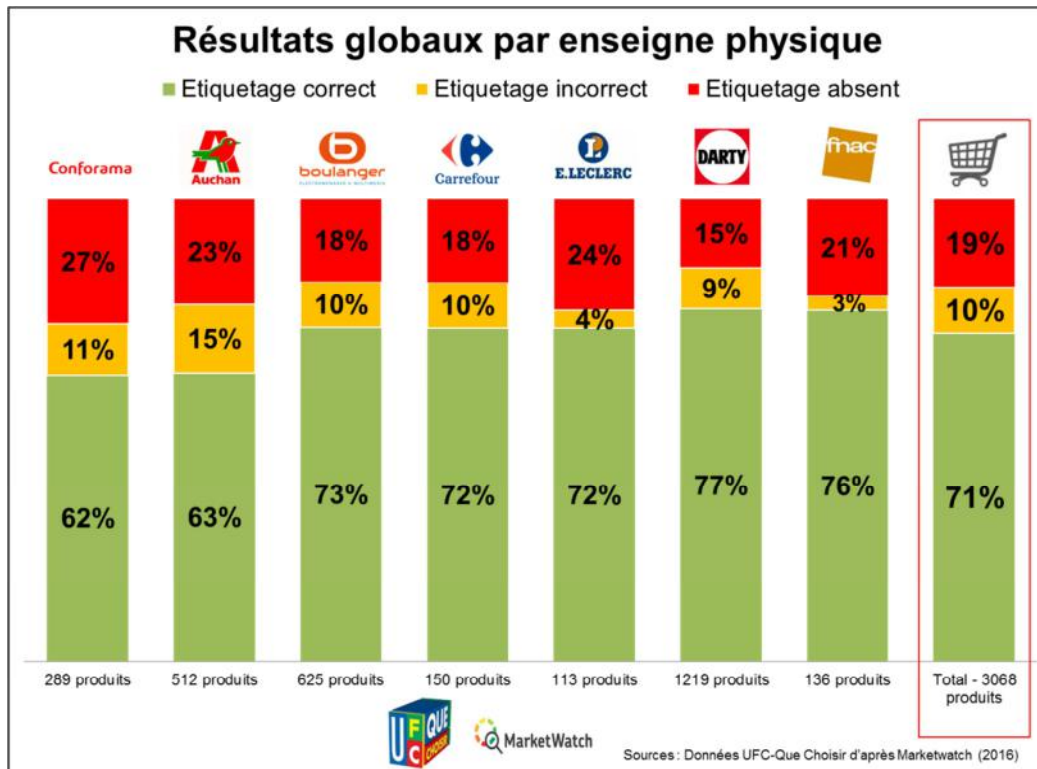
Sur les 5368 produits contrôlés en ligne et en magasin par l'UFC-Que Choisir, moins d'un sur 2 affichait un étiquetage énergétique en conformité avec la législation. 1/3 présentait l'étiquette dans un format incorrect et pour près de 20% des produits enquêtés, l'étiquetage était purement et simplement absent. Si le taux de conformité des magasins physiques visités passe la barre des 70%, la vente en ligne tire les résultats vers le bas avec moins de 20% d'étiquetage conforme.

Au triste palmarès de la non-conformité, les hottes aspirantes (78%) et les fours (66%) tiennent le haut du podium, suivis de près par les lave-vaisselles (63%).

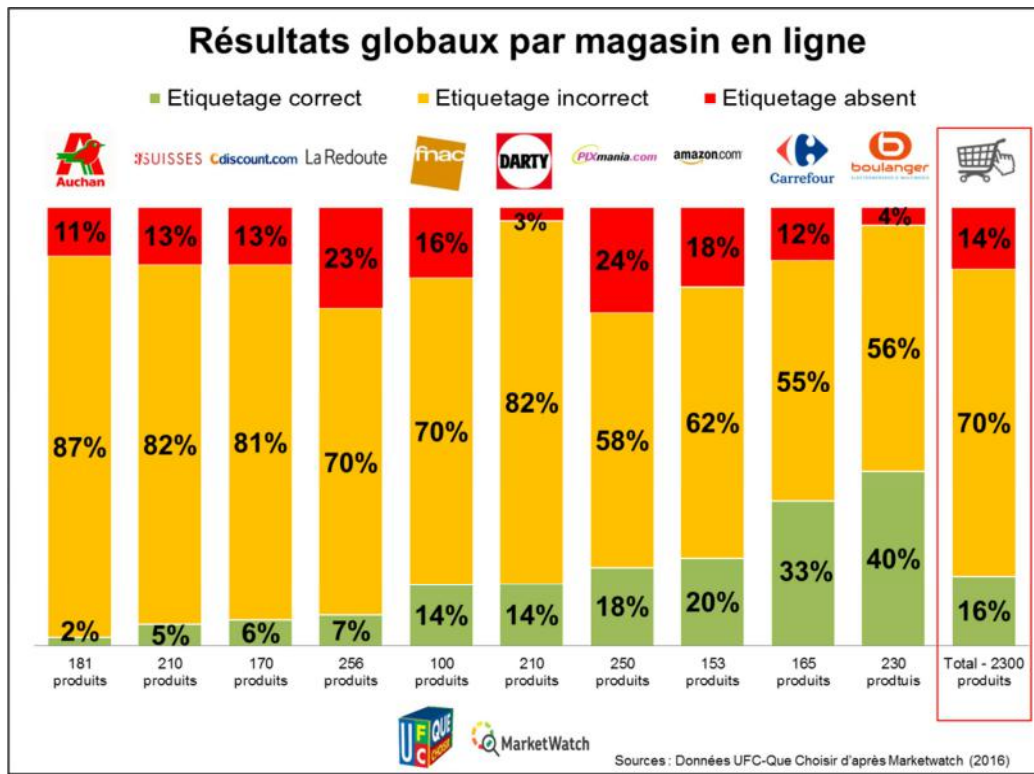


¹ Trois vagues d'enquêtes réalisées en France en décembre 2013/janvier 2014 ; décembre 2014/avril 2015 ; et août/octobre 2015 auprès de 23 enseignes (32 visites en magasins physiques et 30 visites en lignes). 5368 produits ont été contrôlés : 775 réfrigérateurs, 1116 téléviseurs, 832 machines à laver, 569 lave-vaisselle, 969 fours électriques, 729 aspirateurs, 86 sèche-linge, 292 hottes aspirantes. 2300 produits ont fait l'objet d'enquêtes en ligne et 3068 d'enquêtes physiques.

- **29% de non-conformité dans l'univers physique:** principale défaillance constatée s'agissant des 3068 produits contrôlés dans les magasins visités, 1 produit sur 5 n'affiche aucune étiquette. Si l'on rajoute les étiquettes placées dans des endroits invisibles pour le consommateur ou présentes dans des formats incorrects et donc illisibles (copie en noir et blanc, échelle sans présence de la classe énergétique), le taux de non-conformité est supérieur à $\frac{1}{4}$: 29%.



- **en ligne, la jungle informative:** si depuis le 1^{er} janvier 2015, les sites en ligne ont l'obligation d'afficher l'étiquette énergie, seuls 25% des produits étaient conformes. Classe énergétique non affichée, informations présentées de manière non conforme et l'absence de fiche produit sont les 3 principales violations constatées de la réglementation. A l'heure du développement du commerce électronique, ce « bug » informatif est inadmissible.



Loin de consoler, ces regrettables chiffres sont à l'image des résultats européens avec 45% de non-conformité sur les 103 139 produits contrôlés par MarketWatch. Pire l'information quand elle est présente n'en est pas pour autant fiable !

Des décalages de consommation pouvant aller jusqu'à 54%

Au-delà de l'affichage de l'étiquette, encore faut-il que les données déclarées par les fabricants soient fiables. Or, les résultats des tests en laboratoires du projet Marketwatch sont alarmants. Ainsi, sur 100 produits testés, 18 - près d'un produit sur 5- avait une consommation réelle supérieure à celle affichée. L'ampleur du décalage peut d'ailleurs être significatif 12% de plus pour un réfrigérateur et jusqu'à 54% de plus pour un aspirateur.

Sur la base de ces constats, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de garantir une information indispensable, claire et loyale au consommateur, appelle :

- les autorités de surveillance du marché à intensifier les contrôles en matière d'étiquetage énergétique et d'écoconception des produits.
- les décideurs européens à adopter rapidement une révision du cadre européen sur l'étiquetage en prévoyant notamment une clarification des obligations respectives des différents acteurs (fabricants et distributeurs) et la mise en place d'une base de données accessibles à tous.